

Titre	<b>6 - Lutter contre les brouillages des systèmes de navigation par satellite</b> (id : T1.B1)
Description	<p>Les signaux de navigation sont par nature de faible puissance et peuvent être rendus inutilisables par des systèmes illégaux mais peu onéreux.</p> <p>Le thème proposé consiste à soutenir un axe de travail déjà lancé par le GT interministériel Galileo/EGNOS qui consiste d'une part à développer les méthodes de coordination des services de l'Etat et les moyens de détection de brouilleurs, et d'autre part de doter l'Etat Français d'un réseau de surveillance des brouilleurs, déployé sur le territoire national, et permettant de surveiller la progression de la menace brouillage au cours du temps afin de pouvoir doser la réponse des pouvoirs publics.</p> <p>L'objectif est de consolider au niveau de l'Etat des méthodes et moyens d'intervention contre les brouillages GNSS illégaux au bénéfice des diverses communautés utilisateur.</p>
Maturité	L'ANFr et la DGAC disposent de quelques solutions de détection de brouilleur.
Avantages - Gains	Minimisation des interruptions de service GNSS, mise en place de moyens de lutte contre des brouillages GNSS de grande ampleur (attaque terroriste contre des infrastructures vitales (par ex. grands aéroports).
Risques en cas de non réalisation de l'action	<p>Frein à l'utilisation de GNSS, dévalorisation des investissements de l'Etat Français dans EGNOS et Galileo.</p> <p>Si les brouillages deviennent trop nombreux/fréquents le recours au satellite peut in fine être rejeté par de nombreuses communautés potentiellement utilisatrices.</p>
Acteurs clés	<p>Pilote : ANFr</p> <p>Utilisateurs : Transport Aérien, terrestre, maritime, Opérateurs d'Infrastructure Vitale</p> <p>Associés : CNES, DGAC/DSNA, Coordination interministérielle Galileo</p>
Livrable - Echéance	<p>1) Identification de moyens de lutte et acquisition de matériels par l'Etat Français (ANFr) : 2017 - 2018</p> <p>2) Déploiement et maintien en conditions opérationnels d'un réseau de détection/surveillance des brouilleurs GNSS (à partir de 2019)</p>
Moyens complémentaires au satellite indispensables	Evolution réglementaire européenne pour limiter la commercialisation des brouilleurs illégaux.